

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION

6 novembre 2023

AFFICHEE LE

6 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le 14 novembre à 19H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Délibération affichée le :

17 NOV. 2023

Etaient présents : Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jeannine LECHEVALLIER procuration à Anne LE GRAND, Hervé de VANSSAY procuration à Arnaud DUTOT, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT

Etaient excusés :

Etaient absents : Éric LALANDE, Jonathan WAGNER

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick GROSS remplit les fonctions de secrétaire.

Question n° 10

Tarifs de location des salles communales pour 2024

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs de location des salles communales pour 2024.

Pépinière d'entreprises :

Tarifs réunions

	2023	2024
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1/2 jour)	29.17 € HT soit 35.00 € TTC	29.17 € HT soit 35.00 € TTC
Entreprises (1 jour complet)	41.67 € HT soit 50.00 € TTC	41.67 € HT soit 50.00 € TTC

FORFAIT PAR JOUR

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Salles Saint Cloud :

Maintien des tarifs 2023 en 2024 jusqu'au démarrage des travaux de la Salle saint Cloud

	2022		2023		2024	
	2 Première s heures	Heures suivantes	2 Première s heures	Heures suivant es	2 Première s heures	Heures suivant es
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

LOCATION POUR VIN D'HONNEUR, REUNIONS

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	94 €	80 €	80 €	152 €	100 €	100 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	110 €	100 €	100 €	168 €	120 €	120 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

LOCATIONS AUTRES (LOTOS, REPAS FROIDS, jusqu'à l'ouverture de la salle d'Angoville sur Ay...)

SALLE 1	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Par occupation						
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	150 €	150 €	150 €	200 €	200 €	200 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	170 €	170 €	170 €	220 €	220 €	220 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux, le nettoyage des sanitaires, l'évacuation des poubelles et la remise en place du matériel (tables et chaises).

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY ;

Maison du Pays, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, goûter annuel des cheveux blancs, formations CNFPT, don du Sang, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Tarifs à appliquer à partir du 1^{er} mars 2024

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2024	2024	2024	2024	2024
	Période ETE du 16 mars au 14 octobre				
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	425 €	510 €	725 €	935 €	815 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	560 €	680 €	1 040 €	1 300 €	1 180 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2024	2024	2024	2024	2024
Période HIVER du 15 octobre au 14 mars					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	495 €	580 €	795 €	1005 €	880 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	680 €	820 €	1 200 €	1 440 €	1 325 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

Utilisations gratuites : Villes en scène, Maison du Pays pour ses propres besoins, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, repas annuel des cheveux blancs, manifestations dans le cadre de la saison culturelle communale, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales, Théâtre en Partance, don du Sang (examen au cas par cas, facturation partielle possible).

	2022		2023		2024	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

***Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)**

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement :**

- organisation de concours administratifs ou professionnels : 90 €
- entreprises de la commune pour des formations : 90 €

Salle d'Angoville sur Av :

Les tarifs de location pour l'année 2024 seront étudiés prochainement.

Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales

Suite à une demande de remboursement de l'acompte versé sur une location annulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 60 jours précédant l'évènement sauf cas de force majeure ;
- en cas de force majeure, permettre de prendre la décision de rembourser ou non l'acompte et/ou le solde en fonction du motif invoqué ;
- autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
La Maire,
Stéphanie MAUBÉ



Accusé de réception en préfecture
050-200053890-20231114-CM14112023D010-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023